

Service technique suisse de placement

Autor(en): **S.T.S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1924)**

Heft 49

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IMPORTATION — EXPORTATION — DOUANES

Résumé des documents officiels

FRANCE

EXPORTATION

Abrogation de prohibition de sortie

80 Pois pointus (pois chiches).

(Avis aux exportateurs,
J. O. du 10 mai 1924.)*Prorogation de prohibition de sortie*

37 Beurre frais, fondu, salé.

(Jusqu'au 1^{er} juillet 1924.)
(Décret du 31 mai 1924.)*Prohibition de sortie*

Bois de fusil sciés, ébauchés ou finis, avec ou sans garniture métallique, d'une épaisseur supérieure à 37 millimètres.

(Décret du 28 mai 1924,
J. O. du 1^{er} juin 1924.)

RÉEXPORTATION

Par dérogation aux prohibitions de sortie actuellement en vigueur, pourront être réexportées sans autorisation spéciale les marchandises d'origine étrangère placées en entrepôt réel, en entrepôt spécial ou en entrepôt fictif, soit directement, soit à la décharge de comptes d'admission temporaire.

(Avis du Ministère des Finances,
J. O. du 29 mai 1924.)

DOUANES

Abrogation de droit de sortie

21 Peaux brutes fraîches et sèches.

22 Pelleteries brutes.

(10 % institués par décret, 7-4-24.)

(Décret du 21 mai 1924
J. O. du 26 mai 1924.)*Modification de droit de sortie*

Ex. 30. — Graisses animales autres que de poissons : suifs propres à l'alimentation (1) et sain-doux. *Droit de sortie* : 10 % ad. val.

(Décret du 31 mai 1924,
J. O. du 1^{er} juin 1924.)*Nouveaux droits sur les soies et soieries*

Le 31 mai 1924 sont entrés en vigueur la convention et le protocole relatifs au régime douanier des soies et soieries, signés à Paris le 28 juillet 1923 entre la France et l'Italie et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Le décret de promulgation a paru au *Journal Officiel* du 28 mai.

(1) On ne considère comme impropres à l'alimentation que les suifs présentant une nuance foncée, avec une odeur rance accentuée et accusant au moins 1 % d'acidité (en acide stéarique).

Le tableau des nouveaux droits étant trop long pour être reproduit ici, nous le tenons à la disposition des intéressés dans nos bureaux.

TRANSPORTS

Changements aux tarifs des chemins de fer Français soumis à l'homologation ministérielle.

DATE	N° DU TARIF	MARCHANDISES
28 avril.	Tarif spécial P. V. 29	Transports sur les voies ferrées des quais du Port de Saint-Louis-du-Rhône.
22 mai.	—	Affectation de la gare de Nîmes.
» »	—	Affectation de la gare de Marseille-Joliette.
27 »	Classification générale P.V. 17/117 TARIFS Homologués	
22 avril.	P.V. 24/124	Plombage et cadénassage des wagons de meubles et mobiliers.
22 »	G.V. 3/103	Oranges en provenance d'Algérie.
15 mai.	P.L.M. Italien	Modification du tarif.

SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT

Nous recevons la communication suivante :
« Nous nous permettons d'attirer votre attention sur notre

Service Technique Suisse de Placement
(S. T. S.)

« Le S. T. S. a pour but de procurer un emploi aux ingénieurs, architectes, techniciens et aides (dessinateurs, conducteurs de travaux, etc.), ainsi qu'aux chimistes, géologues et aux ingénieurs agronomes et forestiers à la recherche d'une situation.

« Le S. T. S. est à la disposition de tous les techniciens domiciliés en Suisse sans distinction de nationalité et de tous les Suisses à l'étranger.

« Le S. T. S. est une centrale jouissant d'une subvention de la part du Conseil fédéral et est administré par les Sociétés suivantes :

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes;

Société des Anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique fédérale;

Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne;

Société Suisse des Techniciens.

« Le service de placement est gratuit pour les employeurs. De même les offres de places sont publiées sans frais et sous chiffre jusqu'à trois fois dans les organes des Sociétés (Schweizerische Bauzeitung, Bulletin technique de la Suisse romande, Schweizerische Technikerzeitung).

« Les offres de service sont transmises aux employeurs sous forme de formulaires d'information choisis avec soin, bien disposés et donnant tous les renseignements nécessaires concernant le candidat (études, pratique et références). Dans la règle, l'employeur devra se mettre lui-même en relation avec les candidats qui lui ont été indiqués et choisir celui qui lui convient.

« A l'heure qu'il est, plus de 600 techniciens sont inscrits au S. T. S., soit qu'ils se trouvent sans place, soit qu'ils occupent encore un emploi non dédit. Par conséquent, nous sommes en état de vous offrir un nombre considérable de candidats et nous osons espérer que vous voudrez bien, à l'occasion, vous adresser à notre institution.

« S. T. S. »

Tiefenhöfe II, Zurich.

AVIS DIVERS

Offres et demandes d'emploi

Le Secrétariat Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de service pour les emplois suivants :

Directeurs d'usines, ingénieurs-mécaniciens, ingénieurs-électriciens; chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés, etc.

Service de Représentation

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de Maisons suisses, ou en Suisse de Maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE, 51, avenue Hoche, Tél. : Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demi à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX, 20, rue Lafayette. Tél. : Central 63-30.

a) *Œuvres et Sociétés de Bienfaisance et de Secours :*

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS, 10, rue Hérold.

SOCIÉTÉ SUISSE DE SECOURS MUTUELS, 8, cour des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'ESPÉRANCE SUISSE », 28, rue Aumaire.

UNION HELVÉTIQUE, Société de Secours mutuels des employés d'hôtel suisses, 36, rue des Petits-Champs.

ASILE SUISSE DES VIEILLARDS, 25, avenue de Saint-Mandé.

HOME SUISSE, 25, rue Descombes.

b) *Autres Sociétés Suisses (politiques, commerciales, sports, musique, etc.) :*

ASSOCIATION DES ARTISTES SUISSES DE PARIS, 79, rue Notre-Dame-des-Champs.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE, 6, rue des Archives.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE, 10, rue des Messageries.

CERCLE SUISSE ROMAND, 12, rue Marbeuf.

CHORALE SUISSE DE PARIS, 28, rue Aumaire, café Brunner.

HARMONIE SUISSE, 10, rue des Messageries.

HARMONIE TESSINOISE, café Brunner, 28, rue Aumaire.

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE, c/o M. A. J. MARET, 16, rue Soufflot.

SOCIÉTÉ LIBÉRALE TESSINOISE « LA FRANSCHINI », c/o M. J. JEMINI, 2 bis, Cité Popincourt.

SOCIÉTÉ SUISSE DE CHANT « ALPENROESLI », 31, rue de Penthièvre.

SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS A ZURICH, 31, rue des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ SUISSE DE GYMNASTIQUE DE PARIS, 57, faubourg Saint-Denis.

SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS, GROUPE SUISSE, 14, rue de Trévis.

UNION SPORTIVE SUISSE DE PARIS, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

LE DÉJEUNER SUISSE a lieu tous les mercredis, à 12 h. 1/2, à la *Brasserie Suisse*, 10, rue des Messageries.

Pour le Comité de Direction : Le Président : Ferdinand DOBLER

Edmond DUBOIS, imprimeur, 10, Cité d'Angoulême. — R. C. S. 67.009